



Pour publication immédiate : 20/07/2015

GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO

À titre indicatif : GOUVERNEUR CUOMO : COMMENT L'ETAT DE NEW YORK MENE LA REFORME DE JUSTICE PENALE

Hier soir, le New York Post a publié une tribune du Gouverneur Andrew M. Cuomo détaillant ses actions de réforme de la justice pénale, notamment le décret nommant un procureur spécial pour superviser les affaires impliquant des civils non armés tués par des policiers. Ce décret permet également au procureur spécial d'examiner les affaires où la question est de savoir si le civil était armé et dangereux au moment de son décès. La tribune peut être consultée [ici](#). Le texte complet est inclus ci-dessous :

Le Président Obama s'est adressé à la nation mercredi dernier sur un problème qui préoccupe tous les citoyens – le manque persistant de confiance dans notre système de justice pénale. Ce problème est, a déclaré le Président Obama, « une source d'inégalité qui a des répercussions sur les familles et les communautés et finalement sur notre nation. »

Les New Yorkais comprennent très bien ces défis, et n'ont pas été épargnés par les tragédies qui surviennent lorsque le système judiciaire devient inopérant. Fondamentalement, cet effondrement favorise un manque de confiance dans les personnes mêmes que le système est censé protéger.

C'est pourquoi la semaine dernière, l'Etat de New York a pris une mesure historique pour remédier à une croissance très spécifique, cependant avec des répercussions profondes, de ce manque de confiance. J'ai promulgué un décret désignant le procureur général de l'Etat pour enquêter et poursuivre les affaires impliquant des policiers qui prétendent causer le décès d'une personne non armée dans l'exercice de leurs fonctions officielles.

Mon décret assure qu'il y aura un examen complet, équitable et rigoureux de chaque affaire, et que la poursuite de ces affaires exclura toute question de préjugé.

Le Président Obama a soulevé également une deuxième préoccupation dans ses remarques – la population carcérale en augmentation rapide de notre pays, et en particulier, l'augmentation de l'incarcération de délinquants non violents. L'Etat de New York est devenu une fois de plus un chef de file sur cette question.

Depuis ma prise de fonctions en 2011, mon administration a fermé 13 prisons dans l'Etat, et l'Etat de New York s'est révélé un chef de file national en mettant en place des alternatives à l'incarcération qui ont inclus l'offre de millions de dollars de subventions pour des services qui ont permis de réduire la criminalité et d'éviter une augmentation du nombre de victimes. Le résultat : 6 000 détenus de moins dans notre système pénitentiaire, 162 millions de dollars d'économies d'impôts pour nos citoyens et plus de personnes qui ont bénéficié des services dont ils ont besoin pour devenir des New Yorkais productifs.

Mais il reste beaucoup à faire.

En tant que Gouverneur, j'ai l'obligation d'assurer que les lois de l'Etat soient fidèlement respectées. Cette responsabilité me contraint à faire tout ce que je peux pour m'assurer que tous les New Yorkais sont traités équitablement conformément à la loi. C'est pourquoi je reste engagé à mettre en place d'autres réformes du système de justice pénale qui auront un impact réel dans l'Etat de New York.

Une réforme que je reste engagé à réaliser est d'assurer que les jeunes de 16 et 17 ans soient traités comme les mineurs qu'ils sont. Il est prouvé que les interventions précoces et ciblées, les programmes alternatifs pour les jeunes délinquants réduisent les taux de récidive ; c'est pourquoi l'Etat de New York doit relever l'âge de la responsabilité pénale, et je travaillerai avec la Législature pour réaliser cet objectif.

De plus, le décret que j'ai signé la semaine dernière nommant un procureur spécial est une mesure dans la bonne direction.

Cependant, comme je l'ai déjà dit, je reste engagé envers des solutions permanentes, statutaires aux maux qui affligent notre système de justice pénale.

En particulier, mettre en oeuvre un processus d'examen indépendant pour le système de grand jury dans les affaires impliquant des policiers et des décès de civils assurera que ces affaires, où existent des préjugés ou la perception de préjugés, bénéficieront à jamais d'un examen équitable et indépendant.

Enfin, l'Etat de New York doit travailler en étroite collaboration avec nos braves et héroïques policiers qui risquent leur vie tous les jours pour assurer la sécurité de nos communautés.

Il est important que les New Yorkais soient protégés par différentes forces policières reflétant la diversité des communautés qu'elles servent. C'est pourquoi mon administration continuera de travailler avec les comtés, cités et villes, pour accroître la représentation des minorités dans nos services de police locaux dans l'ensemble de l'Etat.

Nous ne pouvons permettre que les iniquités du système judiciaire prennent encore plus d'ampleur que la crise qu'elles ont déjà initiée. C'est pourquoi il est absolument

impératif que la Législature soit à nouveau prête lors de la session prochaine à travailler avec moi pour mettre en place un ensemble de réformes de la justice pénale qui offrira des garanties au public que nous ne tournons pas le dos à la population de l'Etat de New York.

Nous devons insuffler une confiance renouvelée dans notre gouvernement et les forces de l'ordre en nous assurant que tous les New Yorkais savent qu'ils seront traités équitablement conformément à la loi.

Andrew Cuomo est le Gouverneur de l'Etat de New York.

###

Des informations complémentaires sont disponibles à www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418